



**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 5 FEVRIER 2024**

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 5 FEVRIER 2024 A 19H00

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 janvier 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est uni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### **Etaient présents :**

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Naïma FERROUDJI, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Karla AREL (pouvoir à Philippe ROGER), Eléonore MORENO (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Laurence MOLINARI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Maria Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Quentin CHOLLET), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

### **Absents Excusés :**

Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu par courrier le 28 décembre dernier la démission de Monsieur Jacques BENISTY, de son poste de Conseiller municipal.

En application de l'article L 270 du Code électoral qui prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit... ».

Madame Nancy LE FOLL remplace donc Monsieur Jacques BENISTY au sein du conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Monsieur le Maire propose M. Brahim OUAREM comme secrétaire de séance.

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

## **1-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024**

### **AGRANDISSEMENT, REAMENAGEMENT INTERIEUR ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ROMAIN ROLLAND**

(Rapporteur : Philippe ROGER)

Intervention de M. Roger :

Merci M. le Maire.

Je vais vous présenter cette demande de subvention auprès de la préfecture de l'Essonne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2024.

Il s'agit de l'agrandissement et du réaménagement intérieur ainsi que d'une mise en accessibilité de l'école élémentaire Romain Rolland. J'aimerais contextualiser un petit peu avant de vous présenter la note.

Comme vous le savez, nous avons un patrimoine bâti qui est important et notamment, nous avons beaucoup d'écoles, nous en dénombrons 23 sur la ville. Celles-ci se sont mises en place globalement entre les années 1950 et les années 1980 qui ont suivi l'évolution démographique de la population de Sainte-Geneviève-des-Bois qui est passée à l'époque de 10 000 à 30 000 habitants en quelques décennies. L'école Romain Rolland fait partie de cet ensemble puisqu'elle date de 1958, il s'agit d'une école qui, comme l'ensemble de nos écoles, a connu des réhabilitations, des aménagements et des modernisations permanentes à différents titres. Cependant, aujourd'hui, nous arrivons à un point où il est nécessaire d'engager sur cette école des aménagements plus importants parce que depuis 1958, les usages, les mœurs et les règlements ont évolué. Cette école a été conçue pour accueillir un petit peu moins de 400 élèves à la base, aujourd'hui ce chiffre va être atteint. Les élèves de l'époque n'avaient pas accès au périscolaire, les mœurs étaient également différentes puisqu'il y avait à peine la moitié des élèves qui mangeaient à la cantine alors que maintenant, nous avons plus de 85 % des élèves qui mangent dans cette école. Nous pouvons donc arriver sur l'ensemble des 400 élèves à 370 élèves susceptibles de manger à la cantine. Cette école a été conçue avec un service de cantine avec un nombre inférieur d'élèves, aujourd'hui, l'organisation a permis d'accompagner l'évolution des fréquentations scolaires avec l'instauration de deux services pour accueillir les enfants durant la pause méridienne. Cependant, nous constatons que nous sommes toujours dans un accroissement démographique et qu'il y a une demande pour manger à la cantine en augmentation, cela nécessite pour le bien-être des enfants et du personnel un réaménagement d'ensemble de l'école. Au regard de cette prospective démographique, les deux bâtiments actuels ne sont pas suffisants pour accueillir dans des conditions optimales les enfants.

Notre souhait est donc de réorganiser les espaces de telle manière à libérer des surfaces qui seront dédiées au scolaire et au périscolaire par la création d'un nouveau réfectoire d'environ 500m<sup>2</sup> en continuité des bâtiments existants : l'extension du préau existant et la mise en accessibilité des bâtiments.

La municipalité a engagé des investissements importants à travers son service de restauration collective pour venir répondre à l'enjeu d'une alimentation de qualité et abordable. Comme vous le savez, nous avons une cuisine centrale collective avec d'autres collectivités du territoire et avec une volonté d'avoir pour nos enfants la meilleure alimentation possible. Manger à la cantine n'est pas qu'une question d'avoir quelque chose de satisfaisant dans l'assiette, il s'agit aussi d'avoir des conditions satisfaisantes pour pouvoir manger.

La collectivité de Sainte-Geneviève-des-Bois étant fortement engagée dans la transition énergétique et écologique, elle souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2024 pour l'agrandissement, le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de l'école élémentaire Romain Rolland.

Pour bénéficier de cet investissement, il faut s'inscrire dans un cadre de priorité défini par les circulaires et pour cela, il faut être engagé dans un cadre contractuel tel que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), nous nous sommes engagés avec Cœur d'Essonne Agglomération. Il faut aussi être éligible au titre d'une des priorités de l'ordre de la DSIL, dans notre cas, il s'agit de la priorité concernant le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité des bâtiments scolaires.

-----

La collectivité souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2024, pour l'agrandissement, le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de l'école élémentaire Romain Rolland.

Construite en 1958, l'école élémentaire Romain Rolland est la plus importante de la commune en nombre de classes. Le bâtiment n'a pas été réhabilité, mais de nombreux travaux d'amélioration et de sécurités ont été effectués depuis lors.

Au regard de la prospective démographique, les deux bâtiments actuels ne sont pas suffisants pour continuer à accueillir dans des conditions optimales les enfants. Le souhait de la commune est donc de réorganiser les espaces de telle manière à libérer des surfaces qui seront dédiées au scolaire et au périscolaire, par la création d'un nouveau réfectoire d'environ 500 m<sup>2</sup> en continuité des bâtiments existants, l'extension du préau existant et la mise en accessibilité des bâtiments.

La municipalité a engagé des investissements importants, à travers son service de restauration collective, pour venir répondre aux enjeux d'une alimentation de qualité, saine et abordable. La création du réfectoire viendra assurément offrir des espaces renouvelés aux enfants qui bénéficient de celle-ci, avec la conviction que le bien-être alimentaire passe aussi par le fait de bénéficier d'un cadre agréable.

La collectivité de Sainte-Geneviève-des-Bois étant fortement engagée dans la transition écologique et énergétique, elle souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2024, pour l'agrandissement, le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de l'école élémentaire Romain Rolland.

Un premier projet de délibération vous a donc été adressé avec la convocation à la commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales.

Or, à l'occasion d'une réunion avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'est tenue vendredi 26 janvier 2024 et après échange avec les utilisateurs, le programme a dû être modifié afin de tenir compte des besoins des utilisateurs scolaires et périscolaires, ce qui induit une réévaluation du bilan financier du projet.

Ce nouveau projet de délibération intègre donc l'évolution du programme et un nouveau plan de financement établi sur la base d'un montant prévisionnel du coût des travaux réévalué à **2 310 000 € HT**.

## **Sur le programme**

L'objectif est de réhabiliter et réorganiser le rez-de-chaussée existant et de construire un réfectoire et l'office, dans la cour.

Le site compte deux corps de bâtiment sur trois niveaux.

- Surface : 2 469 m<sup>2</sup>
- Nombre de classes : 15 classes
- Effectif : 392
- Présence d'un accueil périscolaire

**Le programme sommaire défini par le maître d'ouvrage est le suivant :**

La rénovation et le réaménagement d'une surface de 750 m<sup>2</sup> :

- La réorganisation partielle du rez-de-chaussée
  - Transformation du réfectoire en locaux dédiés au périscolaire pour une surface d'environ 220 m<sup>2</sup>
  - Réaménagement de deux salles en salle de classe au rez-de-chaussée
  - Création d'un local RASED de 32 m<sup>2</sup>
  - Création d'un local de stockage de 19 m<sup>2</sup>
  - Création de sanitaire pour les enseignants de 18 m<sup>2</sup>
  - Création d'un ascenseur pour desservir les 3 niveaux
  - Mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
  - Rénovation complète et agrandissement des sanitaires situés sous le préau
  - Création de vestiaires pour le personnel d'entretien
  - Création d'un local de stockage des conteneurs
- La rénovation partielle du rez-de-chaussée
  - Remise en peinture et remplacement des sols si nécessaire
  - Révision et remise en état des menuiseries intérieures
  - Remplacement des châssis à soufflet en mauvais état
  - Révision générale des systèmes de chauffage (thermostats, radiateurs et alimentations)
  - Etc.

L'agrandissement de l'existant avec la construction d'un bâtiment d'environ 500 m<sup>2</sup> comprenant :

- Le réfectoire
- L'office
- Laverie
- Local déchet
- Local stockage
- Vestiaires et douches pour le personnel de restauration
- Sanitaires
- Agrandissement du préau
- L'aménagement d'un deuxième accès côté rue Romain ROLLAND

Voilà donc pour la présentation globale de ce projet et nous vous invitons à le voter ce soir puisque nous ne pouvons pas mener un tel projet seul. Nous avons besoin de solliciter les partenaires à hauteur du coût prévisionnel suivant.

Le coût prévisionnel des travaux et de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage est de 2 310 000 € HT (soit 2 772 000 € TTC) et dont le plan de financement serait le suivant :

- Département : 1 155 000 €
- CAF : 50 000 €
- DSIL : 412 000 €
- Ville : 693 000 € HT

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024, complémentaire au Plan de Relance.

Merci chers collègues, merci de bien vouloir autoriser M. le Maire à effectuer cette demande pour nos jeunes enfants scolarisés dans l'école Romain Rolland.

Merci M. le Maire également.

Intervention de Mme Rolly :

Monsieur le Maire et chers collègues,

Notre groupe les "Génovéfains Libres et Unis", portons à chaque fois une attention particulière aux propositions de rénovation entière ou partielle des écoles.

A propos de l'agrandissement, du réaménagement intérieur et de la mise en accessibilité de l'école élémentaire Romain Rolland présentés ce jour, nous sommes malgré tout étonnés de l'urgence accordée à ce projet, au regard de cette délibération unique, d'un CM non prévu, de l'annonce récente faite aux personnels de l'école.

Or ce projet pensé, défini avec le maître d'œuvre depuis un certain temps pour être aussi abouti, semble avoir été mis en attente. Serait-ce pour une question de priorités budgétaires à gérer ?

Nous sommes conscients du coût élevé de ces travaux (2 310 000 € HT), malgré l'aide substantielle du département envisagée à hauteur de 1 115 000 €, plus celles d'autres partenaires.

En fait sur le terrain, les parents d'élèves, l'équipe enseignante, vos agents et les membres du conseil d'école ont alerté, depuis plusieurs années déjà, de la dégradation des conditions d'accueil des élèves au réfectoire vu l'augmentation des effectifs, du manque de sanitaires et de la dégradation de l'existant. Le mécontentement semble s'être d'ailleurs intensifié depuis la rentrée de septembre...

De plus, l'école Romain Rolland, le plus grand établissement de l'élémentaire à Sainte Geneviève avec ses 411 élèves, nécessite en effet la mise en place d'un ascenseur pour garantir à tous les élèves et au personnel en situation de handicap ou non, l'accessibilité aux 2 étages : le droit à l'inclusion pour tous.

Une réunion de concertation avec les enseignants entre-autres est prévue à la fin du mois pour finaliser ce projet. Ces échanges sont absolument indispensables et toujours bénéfiques.

Qui mieux que les usagers des lieux au quotidien peuvent apporter des remarques judicieuses et pragmatiques, sur la disposition des locaux et l'aménagement !

Monsieur le Maire, bien sûr, nous soutenons cette demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL), complémentaire au Plan de Relance.

Conscients que le "temps administratif" n'est pas en adéquation avec "le temps des travaux", pouvez-vous nous dire quand pourraient débiter la rénovation et le réaménagement de la surface de 750 m<sup>2</sup> ? Et quand commencerait l'agrandissement de l'existant avec la construction du bâtiment d'environ 500 m<sup>2</sup> ?

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire :

Merci Mme Rolly de votre intervention.

Initialement, nous avons prévu de passer cette délibération avec les autres afin d'attendre la préparation budgétaire et la stabilisation de certains chiffres. Dans le même temps, vous le savez et Philippe Roger l'a rappelé, nous avons désigné des équipes d'architectes pour réfléchir sur ces ajustements de programmation sur différentes écoles, je pense notamment à l'école Jean Jaurès, Paul Vaillant-Couturier, Fernand Léger, Albert Aubel et bien évidemment Romain Rolland. Si nous avons fait ce conseil municipal extraordinaire c'est parce qu'au titre de la DSIL, l'État nous a demandé de faire remonter auprès de lui les demandes avant le 16 février 2024. Ce conseil municipal permet de ne pas laisser passer cette opportunité et de pouvoir débiter les travaux le plus rapidement possible. Cela signifie que dans le même temps, nous allons pouvoir programmer d'ici le printemps. Comme l'a rappelé M. Roger, nous avons rencontré l'équipe enseignante et nous avons échangé avec la directrice. Il y a aura sans doute des réajustements marginaux mais comme nous le faisons à chaque fois qu'il y a un sujet de réhabilitation. Dans ce cas précis, par exemple, entre la programmation de la première délibération qui vous avait été soumise et celle-ci, nous avons décidé de totalement changer les toilettes. Pour déposer la demande de subvention, il faut être au plus proche de la vérité des travaux qui vont être faits. Globalement, ce que nous avons porté auprès des équipes que nous avons essayé de travailler une programmation qui ait le moins de contraintes en termes de temps puisque nous savons combien il peut être difficile d'être sur des travaux sur un site occupé. Ainsi, nous avons essayé de travailler avec les équipes d'architectes sur la programmation qui contraigne le moins possible les équipes enseignantes, par exemple, le bâtiment qui va servir de réfectoire aura très peu d'impact sur la tenue des cours puis le reste sera effectué par différentes phases.

Pour répondre très concrètement à votre question, l'idée est de pouvoir faire tous les dossiers de consultation auprès des entreprises d'ici la fin de l'année scolaire et de sans doute pouvoir lancer le début des travaux à la fin du mois d'août. Ce calendrier a été soumis à l'équipe et comptabiliserait un an de travaux du début à la livraison totale. Bien évidemment, certaines phases seront affinées avec des équipes mais en toute logique, les toilettes seront cassées durant les vacances scolaires. Nous veillerons à bien planifier tout cela avec le personnel de l'école et avec les équipes enseignantes.

Comme vous l'avez rappelé dans votre intervention, nous avons conscience qu'il y a un réel besoin d'amélioration surtout du réfectoire. L'idée d'avoir un self va sans doute permettre d'améliorer la fluidité du temps du midi qui est un temps important. Aujourd'hui, la rotation n'est pas suffisamment fluide car trop d'enfants y déjeunent, après les travaux, nous pourrions accueillir les 320 demi-pensionnaires de manière beaucoup plus fluide et apaisée dans des locaux qui seront beaucoup plus agréables d'un point de vue phonique notamment.

Aussi, dans la programmation, quelques demandes ont été faite par les enseignants. Elles ne paraissent rien mais par exemple, il nous a été demandé une isolation phonique du préau : elle n'est pas anecdotique, ce n'est pas ce qui coûtera le plus cher et elle n'avait pas été prévue par les architectes cependant, de telles mesures vont enrichir tout cela.

Nous avons donc convoqué ce conseil municipal pour pouvoir déposer la demande puisqu'il serait dommage de se passer de 412 000 €. Je tiens à préciser que le dispositif qu'est la DSIL fonctionne plutôt bien, dès lors que nous sommes dans le CRTE, les démarches sont assez fluides, cela permet de pouvoir faire des investissements et d'avoir un calendrier qui réponde réellement aux besoins.

Il serait dommageable que parce que nous avons des besoins qui sont importants, nous agissions par rapport à la PPI pour faire en sorte de ne pas faire 100 000 € de travaux que nous devrions refaire ensuite. Dans notre cas précis, nous savons qu'il y a une intervention importante à faire. Nous souhaitons la faire le plus rapidement possible et tout le monde est en ordre de marche pour que nous puissions résoudre durablement les problèmes à l'école Romain Rolland.  
Merci à tous, je mets aux voix.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h35.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 15 mars 2024.



**Frédéric PETITTA**

Maire

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

---

**Brahim OUAREM**

La secrétaire